

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - TRAD'INOV -

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après CGV), sont conclues entre d'une part, la Société à Responsabilité Limitée TRAD'INOV, dont le siège social est situé au 16 avenue de Chennevières 95310 St-Ouen l'Aumône, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro B 832 726 186, représentée par la gérante en exercice Madame Phébé, Viviane, Michèle RACAT, ci-après dénommée « TRAD'INOV »,

Et d'autre part toutes personnes, physiques ou non, sollicitant et bénéficiant des produits et services fournis par TRAD'INOV, ci-après dénommées le « CLIENT » et en sa forme plurielle les « CLIENTS ».

DEFINITIONS

« SITE » désigne le site internet exploité par TRAD'INOV aux fins de commercialisation de ses produits. Lien URL www.phebee.fr.
« ACHETEUR » OU « CLIENT » désigne les personnes consommateur final qui souscrit à une PRESTATION proposée par le PRESTATAIRE sur la PLATEFORME.

« VISITEUR » désigne toute personne présente sur le SITE sans nécessairement avoir acheté ou s'être inscrit.

PREAMBULE : OBJET DE L'ACTIVITE DE TRAD'INOV

TRAD'INOV intervient dans la production et la commercialisation des « Rouleaux de Phébé » et « Fiby », produit innovant issu de la déshydratation de purées de fruits.

Les produits commercialisés n'entrent pas dans la catégorie « produits périssables », il s'agit de produits longue conservation pas ou peu affectés par les changements de température ou d'humidité.

La commercialisation desdits produits est destinée à une clientèle de professionnels de type épicerie fines, BIO, snacking.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1.1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales établissent les conditions contractuelles exclusivement appliquées à tout achat de produit par les CLIENTS entre les mains de TRAD'INOV.

ARTICLE 1.2 : ACCEPTATION

Sauf acceptation expresse et écrite de TRAD'INOV aucune condition particulière ne peut prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente. En signant un devis, émettant un bon de commande ou en validant de quelque manière que ce soit une commande le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et en accepter les termes sans réserve.

ARTICLE 1.3 : DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de vente sont applicables aux produits livrés et facturés aux CLIENTS établis en France (Métropolitaine et Outre-Mer), mais également aux CLIENTS établis en Union Européenne.

Les spécificités régissant les ventes européennes sont réglées au fur et à mesure au sein des clauses concernées.

ARTICLE 1.4 : DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Si une condition, une mention ou un point venait à manquer, cet élément serait considéré comme régi par les règles de droit commun du commerce du lieu du siège de TRAD'INOV.

La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Vente sauf dans le cas où il s'agirait d'une clause impulsive et déterminante ayant amené les parties à conclure le contrat de vente.

L'application temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales par le TRAD'INOV ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses desdites Conditions Générales qui continuent à produire leurs effets.

ARTICLE 1.5 : DISPONIBILITE DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont disponibles à l'adresse suivante : www.phebee.fr/conditions-generales.

Tout CLIENT peut également requérir de TRAD'INOV la transmission de Conditions Générales qui lui sont applicable sur simple demande écrite (courrier ou mail).

ARTICLE 1.6 : MODIFICATION DES CGV

TRAD'INOV se réserve la faculté de modifier ses Conditions Générales à tout moment sans que cela ne puisse lui être interdit par un CLIENT. TRAD'INOV conseille à ses CLIENTS de lire les présentes Conditions Générales de Vente à chaque nouvelle commande.

Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur à la date de la signature du devis, bon de commande ou à la date de

la commande ferme en ligne, sauf stipulation contraire expresse de TRAD'INOV.

ARTICLE 2 : PRIX

ARTICLE 2.1 : PRIX DE VENTE

Le prix des produits est exprimé en Euros (€) et ce quel que soit le lieu d'établissement du CLIENT. Ils s'entendent hors taxe et hors frais de quelque nature que ce soit. Les taxes, telles que la Taxe sur la Valeur Ajoutée, sont exprimés en pourcentage de la valeur du produit.

Les prix de vente sont indiqués, pour chacun des produits de manière détaillée sur le devis conformément aux règles du commerce en vigueur. Ils sont également indiqués sur la facture qui est nécessairement fournie par TRAD'INOV.

En pied de devis et de facture apparaîtra le prix vente exprimé en Euros auquel aura été ajouté toutes les taxes et frais supplémentaires.

En cas de prix de vente différent entre le devis et la facture, le prix de vente définitif est celui figurant en pied de facture qui prévaudra toujours sur celui figurant sur le devis.

Pour les produits dont le prix ne peut pas être raisonnablement calculé à l'avance, du fait de leur nature exceptionnelle ou rare, le mode de calcul est indiqué sur le devis fourni par TRAD'INOV. Le prix définitif à payer par le CLIENT est celui apparaissant au pied de la facture prévalant sur celui en pied de devis.

ARTICLE 2.2 : MODIFICATION DU PRIX

TRAD'INOV se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment.

L'augmentation des prix ne s'applique pas aux commandes fermes et définitives passées avant ladite hausse. Elle ne donne pas droit aux CLIENTS d'annuler leur commande ferme et définitive.

Les CLIENTS ne peuvent se prévaloir d'un prix précédemment pratiqué qui ne serait plus en vigueur au jour de leur commande, sauf stipulation expresse et écrite de TRAD'INOV.

ARTICLE 2.3 : REDUCTION DE PRIX

Le CLIENT pourra bénéficier des remises et ristournes figurant aux tarifs de TRAD'INOV, en fonction des quantités acquises ou livrées en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité et/ou du volume de ses commandes. Ces remises et ristournes sont nécessairement négociées antérieurement à l'achat et formalisées par écrit à minima sur le devis fourni par TRAD'INOV.

En cas de promotion, TRAD'INOV s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute commande passée durant la période de la publicité faite pour la promotion.

D'une commande à l'autre, le CLIENT ne peut exiger de TRAD'INOV l'application d'une promotion ou d'une ristourne et ristourne dont il aurait bénéficié lors d'une commande précédente.

ARTICLE 2.4 : FRAIS

Les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement, dont le CLIENT a pu prendre connaissance avant la commande, sont fixés sur le devis ou sur le récapitulatif de commande en cas de commande en ligne.

Les frais non susceptibles d'être raisonnablement calculés à l'avance sont exigibles à l'émission de la facture.

ARTICLE 3 : COMMANDES

ARTICLE 3.1 : ETAPES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Après entretien avec le CLIENT pour qualifier ses besoins, TRAD'INOV adresse à ce dernier un devis pour vente de produit ou prestations de service.

Le CLIENT a l'obligation de retourner ledit devis daté, signé, cacheté et portant la mention manuscrite « Bon pour accord ». C'est le retour de ce devis en original qui tient lieu de commande ferme. La commande entraîne acceptation des présentes Conditions Générales. Réciproquement, TRAD'INOV s'engage à accepter les commandes dans les termes des présentes Conditions Générales.

Pour les commandes directement passées par les CLIENTS via le SITE de vente en ligne, c'est la validation du panier et corrélativement de la commande qui tient lieu de commande ferme. Dans ce cas, le devis est substitué par un bon de commande automatiquement généré et reçu par TRAD'INOV.

ARTICLE 3.2 : MODIFICATION DE COMMANDE

Par le CLIENT : une fois le devis signé ou la commande en ligne validée, les commandes sont considérées comme définitives et irrévocables. Toute modification postérieure est soumise à l'acceptation expresse de TRAD'INOV.

Par TRAD'INOV : en sa qualité de vendeur professionnel, TRAD'INOV se réserve le droit d'apporter au produit ou service commandé les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R. 212-4 du Code de la Consommation.

ARTICLE 3.3 : DISPONIBILITE DES PRODUITS

Pour son activité de revente de produits, TRAD'INOV en sa qualité de fabricant et distributeur est tributaire de la disponibilité des matières premières auprès de ses fournisseurs.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, TRAD'INOV en informe dès que possible le CLIENT. Si le CLIENT le désire, TRAD'INOV peut lui proposer un produit d'une qualité et d'un prix équivalent.

En cas de refus du CLIENT ou lorsque le produit commandé n'a pas d'équivalent, et lorsque tout ou partie du prix de vente a été réglé, TRAD'INOV fera un avoir au CLIENT. Ledit avoir aura une durée de validité de maximum UN an (1 an) à compter de sa date d'émission.

ARTICLE 3.4 : RESOLUTION OU RESILIATION DE COMMANDE

La commande de produit peut être résolue par le CLIENT par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas :

- De livraison d'un produit non conforme aux caractéristiques déclarées du produit ;
- De livraison dépassant la date limite fixée dans le devis ou bon de commande ou, à défaut d'une telle date, dans les SOIXANTE jours (60 jours) suivant la conclusion du contrat, après que TRAD'INOV ait été enjoint, selon les mêmes modalités et sans résultat, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable ;
- De hausse du prix qui n'est pas justifiée par une modification technique du produit imposée par les pouvoirs publics. Dans ce cas, le CLIENT peut exiger le remboursement de l'acompte versé majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte. La commande peut être résolue par TRAD'INOV en cas :
- De refus du CLIENT de prendre livraison ;
- De non-paiement du prix (ou du solde du prix) au moment de la livraison.

Dans tous ces cas, l'acompte versé à la commande reste acquis à TRAD'INOV à titre d'indemnité.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 4.1 : EXIGIBILITE

Le prix est exigible en totalité au plus tôt après confirmation de la commande et au plus tard passé un délai de SEPT jours (7 jours) à compter de l'émission de la facture. Ce délai est augmenté de SEPT jours (7 jours) lorsque le CLIENT est situé hors de France. Aucun délai, ni aménagement de versement ne peut être mis en place sans l'accord exprès de TRAD'INOV.

En cas de paiement échelonné sur TROIS (3) mois ou en cas de paiement du solde à la livraison, les sommes versées à la commande sont considérées comme un acompte.

À l'exclusion des sommes versées qui sont remboursées en cas d'indisponibilité du produit commandé, toute somme versée d'avance sur le prix produit des intérêts au taux légal à l'expiration d'un délai de TROIS (3) mois à compter du versement jusqu'à la livraison du produit ou, à défaut, à la restitution de la somme versée à la commande.

ARTICLE 4.2 : MODES DE REGLEMENT

Lorsque la commande est passée par voie « classique », le paiement est effectué en priorité et de préférence par virement bancaire. Dans le même cas, lorsque le CLIENT commande pour la première fois, il sera demandé un règlement intégral de la commande avant toute livraison.

Tout autre mode de règlement doit être validé par TRAD'INOV.

En cas de règlement en espèce, et conformément à la législation en vigueur, le montant maximum de versement accepté est de MILLE Euros Toutes Taxes Comprises (1000,00€ TTC).

ARTICLE 4.3 : RETARD DE PAIEMENT

Lorsque le CLIENT est une personne morale, toute somme non payée à l'échéance ouvre droit à une indemnité forfaitaire de QUARANTE Euros Toutes Taxes Comprises (40,00€ TTC) par facture impayée, sans mise en demeure préalable.

A cela s'ajoute un intérêt équivalent à DIX (10) fois le taux d'intérêt légal en cours, sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 4.4 : DEFAUT DE PAIEMENT

TRAD'INOV se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la vente, soit de résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande.

En cas de pluralité d'échéances, le défaut de paiement de l'une des échéances entraîne, lorsque TRAD'INOV n'opte pas pour la résolution de la commande, l'exigibilité immédiate des échéances ultérieures.

En cas de demande d'exécution de la vente, il pourra être procédé au recouvrement forcé des sommes restant dues. Dans ce cas une indemnité supplémentaire équivalente à QUINZE pourcent (15%) des sommes restant dues sera réclamée par l'organisme

chargé dudit recouvrement. Cette indemnité est augmentée de DIX points (10 points) lorsque le CLIENT est situé hors de France.

ARTICLE 4.5 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi du 1 mai 1980, les produits livrés au CLIENT sont vendus sous réserve de propriété. Autrement dit, le transfert de propriété est subordonné au paiement total du prix des produits par le CLIENT, à l'échéance convenue entre les parties.

En cas de non-paiement du prix total des marchandises à l'échéance convenue, TRAD'INOV pourra revendiquer la propriété des produits aux frais et risques du CLIENT ayant fait défaut.

ARTICLE 5 : LIVRAISON

ARTICLE 5.1 : DISPONIBILITE DES PRODUITS

Au cas où les produits commandés par le CLIENT seraient indisponibles au jour de l'envoi ou de la livraison, il sera fait application des dispositions de l'article 3.3 des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 5.2 : MODALITES DE LIVRAISON

Pour faciliter les relations avec sa clientèle, TRAD'INOV propose plusieurs formes de livraison.

a- Retrait et mise à disposition

Lorsque le CLIENT se déplace sur le lieu de production et que les produits demandés sont disponibles, la livraison est effectuée par la remise directe par TRAD'INOV des produits au CLIENT après signature du devis ou bon de commande.

Lorsque les produits sont indisponibles au moment du déplacement du CLIENT, ce dernier peut demander à TRAD'INOV l'envoi d'un avis de mise à disposition afin que le CLIENT puisse récupérer ses produits.

Dans un délai de quinze jours à compter de l'avis de mise à disposition, le CLIENT doit procéder au retrait/retrait du produit commandé.

En l'absence de retrait/retrait dans le délai indiqué, TRAD'INOV peut, après une mise en demeure au CLIENT, restée sans effet, procéder au retrait/retrait, résoudre de plein droit la commande et conserver à titre d'indemnité l'acompte versé.

b- Livraison par transporteur

Lorsque le CLIENT en fait la demande lors d'une vente par voie « classique » ou en cas de commande via le SITE, la livraison est effectuée en France Métropolitaine et Outre-Mer, par le transporteur choisi par le CLIENT au moment de sa commande, parmi les choix proposés par TRAD'INOV.

La commande est livrée à l'adresse de livraison choisie par le CLIENT à la validation de sa commande et selon le mode d'expédition choisi.

Un mail de confirmation d'expédition est envoyé au CLIENT dès le départ effectif de sa commande, ladite commande pourra alors être suivie via le site du transporteur avec le numéro de suivi fourni par TRAD'INOV.

Lorsque le produit est livré à l'adresse indiquée sur le devis ou le bon de commande par un transporteur, il appartient au CLIENT de vérifier en présence du livreur l'état du produit livré et, en cas d'avarie ou de manquants, d'émettre des réserves sur le bon de livraison ou sur le récépissé de transport, et éventuellement de refuser le produit et d'en avertir TRAD'INOV.

Lorsque le CLIENT réside hors de France, aucune opération de livraison ne peut être engagée lorsque le prix de vente n'est pas totalement réglé.

Le CLIENT peut, à ses frais, choisir de se faire livrer ses produits par un autre transporteur, non proposé initialement par TRAD'INOV, dans ce cas, les produits voyagent aux entiers risques et périls du CLIENT.

ARTICLE 5.3 : FRAIS DE LIVRAISON

Les frais de port sont composés d'une participation aux frais de préparation et d'emballage de la commande et aux coûts d'affranchissement. Ils sont forfaitaires et peuvent être modifiés à chaque vente.

TRAD'INOV livre à partir d'un montant de commande minimum de CINQUANTE EUROS HT (50,00€), hors frais de port.

La livraison en France continentale est offerte pour toute commande à partir de CENT CINQUANTE EUROS HT (150,00€).

ARTICLE 5.4 : DELAIS DE LIVRAISON

Lorsque les produits commandés sont disponibles, le délai moyen de livraison des commandes est de SEPT (7) jours ouvrés après la fin de la vente. La livraison étant sous-traitée à des prestataires extérieurs (type La Poste), les délais ne peuvent être garantis par TRAD'INOV.

En cas d'indisponibilité des produits, le délai moyen de livraison des commandes est de SEPT (7) jours à compter de la disponibilité des produits.

Par ailleurs en cas de produits fabriqués sur commande, la disponibilité des produits n'est possible que dans un délai de

QUATRE semaines (4 semaines) après le passage de la commande. Sur demande du CLIENT, une estimation du délai de mise à disposition ou livraison pourra être donnée par TRAD'INOV.

Tous les délais de livraisons sont augmentés de QUINZE jours (15 jours) lorsque le CLIENT réside hors de France.

Lorsque la livraison n'est pas effectuée dans un délai raisonnable eut égard la disponibilité ou la rareté du produit, le CLIENT est en droit de demander résolution de la commande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sauf lorsqu'un cas de force majeure avéré est avancé par TRAD'INOV.

Dans le cas où il apparaîtrait des difficultés de livraison (délais déraisonnables, produits non livrés...etc.), TRAD'INOV fera tout son possible pour faciliter les échanges entre le transporteur et le CLIENT.

ARTICLE 5.5 : TRANSFERT DE PROPRIETE

À partir de la date de livraison indiquée sur le devis ou le bon de commande, la propriété du produit est transférée au CLIENT, sauf dans le cas où le paiement intégral du prix n'a pas été encaissé à la commande, dans ce cas se référer à l'article 4.5 des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 6 : GARANTIES

TRAD'INOV, en sa qualité de fabricant, est garant de la qualité et de la conformité des produits vendus.

Les produits proposés étant des produits alimentaires, il est indispensable que les CLIENTS respectent les dates limite de consommation optimales ainsi que les instructions de conservation indiquées sur les paquets.

Les produits fournis ou livrés par TRAD'INOV ont nécessairement une limite de consommation optimale de CENT (100) jours au minimum à compter de la livraison.

ARTICLE 6.1 : GARANTIE COMMERCIALE

Les produits fournis par TRAD'INOV bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de SOIXANTE (60) jours, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation normale à laquelle ils sont destinés.

La présente garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par TRAD'INOV. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien dans la conservation et/ou le stockage effectué par le CLIENT, comme en cas d'altération normale du produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le CLIENT devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer TRAD'INOV, par Lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de l'existence des vices :

Au jour de la livraison pour tout dommage constaté sur les emballages,

Avant l'expiration du délai susvisé à compter de leur découverte pour tout autre cas comme l'altération des produits.

TRAD'INOV remplacera les Produits sous garantie jugés défectueux. Ce remplacement n'ayant pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans les recommandations. Il en va de même lorsque la date limite de consommation optimale est prescrite.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou de conservation, ou bien en cas de transformation du Produit.

ARTICLE 6.2 : GARANTIE DES VICES CACHES

Le CLIENT peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code Civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

Article 1641 Code Civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 al 1 Code Civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES

ARTICLE 7.1 : EXONERATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de TRAD'INOV ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit du fait du CLIENT telle que la mauvaise conservation des produits ou le dépassement de la date limite de consommation optimale, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure qui doit être démontrée.

ARTICLE 7.2 : CONTRATS TRANSFRONTIERE DANS LE MARCHÉ INTERIEUR

La responsabilité de TRAD'INOV ne peut être engagée pour non-conformité à la législation du pays du CLIENT auquel il appartient de vérifier si le produit ou service n'est pas interdit à la vente dans son pays.

ARTICLE 7.3 : CLAUSE PENALE

Dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par le CLIENT, l'acompte versé à la commande reste acquis à TRAD'INOV.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

ARTICLE 8.1 : RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au service après-vente : TRAD'INOV 16 avenue de Chennevières 95310 St-Ouen l'Aumône

ARTICLE 8.2 : MEDIATION

En cas d'échec de la demande de réclamation faite auprès du service après-vente, le CLIENT peut soumettre le différend qui l'oppose, à TRAD'INOV, à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

ARTICLE 8.3 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

En cas d'échec de la médiation, compétence est donnée au Tribunal de Commerce de PONTOISE pour le règlement des litiges.

ARTICLE 8.4 : DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies par le Droit français et quel que soit le lieu d'établissement du CLIENT.

Si le CLIENT a la qualité de consommateur, ce dernier devra démontrer que les lois de protections de son pays de résidence lui sont plus favorables pour en bénéficier.

ARTICLE 9 : CLAUSES DIVERSES

ARTICLE 9.1 : TRAITEMENT DES DONNEES

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en adressant à TRAD'INOV un courrier par voie postale.

Les informations collectées sont conservées le temps de la relation contractuelle, par la suite ces données sont archivées.

ARTICLE 9.2 : ARCHIVAGE ET PREUVE

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière constituer une copie fidèle et durable conformément au Code Civil. Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

ARTICLE 9.3 : SOUS-TRAITANCE

TRAD'INOV se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie du travail commandé par les CLIENTS.

ARTICLE 9.4 : DEROGATION AUX PRESENTES

Toute dérogation aux présentes Conditions Générales de Vente doit être approuvée et exprimée par écrit par TRAD'INOV.

ARTICLE 9.5 : LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Elles pourront au besoin faire l'objet d'une traduction dans la langue demandée par le CLIENT. Les frais de traduction pourront dans ce cas être facturés audit CLIENT.

ARTICLE 10 : ACCEPTION PAR LE CLIENT ET ENTREE EN VIGUEUR

Les Présentes Conditions Générales sont expressément acceptées par le CLIENT qui déclare et reconnaît en avoir pris connaissance, de ce fait renonçant à se prévaloir de tout document contradictoire, notamment de ses propres conditions générales d'achat.

Les présentes Conditions Générales de vente entrent en vigueur au jour de leur signature.